

Rapport P-111 A de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition P-111, intitulée: «Afin que soient augmentées et améliorées les possibilités d'escalade en salle, sportive et tout public, au centre sportif de la Queue-d'Arve».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2005)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-111 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

Constatant:

- le succès grandissant de l'escalade en salle;
- le besoin de parois supplémentaires;
- la difficulté de maintenir dans la même salle des sports de balle et une activité d'escalade,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier, en collaboration avec l'Etat et d'autres communes, une solution d'aménagement d'une salle affectée à l'escalade et, le cas échéant, à d'autres activités sportives compatibles.